Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion
Case postale 43
1951 Sion
Site internet www.aras.ch

FONDATION FRANZ WEBER
Case postale
1820 Montreux 1
Suisse

Sion, le 1 février 2013

Bases aériennes suisses.

Madame, Monsieur,

Le 27 septembre 2012, le conseiller national valaisan Oskar Freysinger déposait auprès du Conseil National – Curia Vista 12.3878 - une motion demandant la révision de l'Ordonnance contre le bruit.

« Dans l'intérêt conjoint du Valais et de l'armée, il est demandé au Conseil Fédéral de réexaminer la justification des valeurs exagérées fixées par l'annexe 8 de l'OPB et de les adapter de telle manière à ne pas entraver sans nécessité impérieuse les possibilités de construire , d'habiter et de travailler dans les zones de l'aéroport de Sion et bien sûr des autres bases militaires. »

En clair, abaissons ces valeurs et ainsi les avions ne « feront plus de bruit. » Quelle ironie ! Voilà une autre stratégie de l'UDC pour contourner le problème.

Si cette motion passe la rampe, c'est toute la Suisse qui est touchée et dans ce contexte, l'Aras petite association au grand cœur, ne pourra rien faire.

En Valais, lors de la dernière session parlementaire de novembre 2012, le même concept avait été mis en avant par l'UDC valaisan mais a été balayée à 95 voix contre 14 et 6 abstentions car le Canton attend une décision du Conseil Fédéral concernant l'aéroport de Sion.

L'Aras doute qu'à l'échelon suisse, ce type de proposition soit écartée de la même manière et pense qu'il y a fort à parier que cela pourrait même être accepté, trop peu de cantons étant concernés.

Comment analysez-vous cette problématique qui touchera aussi bien Sion que Meiringen, Payerne ou Emmen ?

Quelles solutions imaginer pour faire du lobbying afin de faire refuser cet objet ?

Nous attendons volontiers votre avis sur la question.

En vous remerciant de l'intérêt que vous allez porter à nos lignes, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Association Aras

Par son Président
Jean-Paul SCHROETER

Copies :

Canton du Valais, par sa responsable du département de la sécurité, Madame Esther Weber-Kalbermatten.

Municipalité de Sion, par son Président M. Marcel Maurer.

COPIL, par son secrétaire général et Président, M. Paul-Henri Moix.